

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-AS34

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Dufrière,
 Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
 M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	800 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	800 000
TOTAUX	800 000	800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le début de la crise sanitaire, des associations de solidarité ne cessent d'alerter sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires. La dernière édition du baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire 2021, le constat est sans appel : « la précarité s'aggrave avec la crise sanitaire et les jeunes sont de plus en plus touchés. Sans amélioration en vue à court terme. Chômage, précarité

du travail, privations et perte de liens sociaux ont pris une ampleur inédite ces derniers dix-huit mois. » L'étude précise qu'un Français sur cinq saute des repas. A cette situation, s'ajoute l'augmentation des factures énergétiques des Français. Le Chèque de 100 euros annoncé par le Gouvernement ne règlera pas le pouvoir d'achat. Or, parallèlement à ces difficultés croissantes, le budget du programme de l'aide alimentaire est en diminution de 12 %.Ce budget va renforcer les inégalités.

L'objet de cet amendement a pour ambition de renforcer le programme de l'aide alimentaire.